



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Remboursement des dépenses personnelles du Président de la République

Question écrite n° 30776

Texte de la question

Mme Aude Bono-Vandorme interroge M. le Premier ministre sur les dépenses personnelles du Président de la République. Dans la réponse à la question écrite n° 16541 (JO du 26 mars 2019), il est indiqué que certaines dépenses engagées par la présidence font l'objet de remboursements *a posteriori*. Elle souhaite connaître le montant des remboursements pour chacune des années 2018 et 2019 en distinguant les déplacements et les autres remboursements.

Données clés

Auteur : [Mme Aude Bono-Vandorme](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30776

Rubrique : État

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Première ministre](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2020](#), page 4486

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)